

CONDITION GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Application des termes et des conditions

Le contrat ne sera régi que par ces conditions, et toutes les livraisons faites par ICF ne seront réglementées que par lesdites conditions, même si ICF ne les mentionne pas de manière explicite lors des livraisons futures ou si l'acheteur a recours ou se réfère à d'autres termes et conditions. Que l'acheteur reçoive une notification verbale ou écrite, ces conditions remplacent tous les termes et conditions définis auparavant. Les termes ou conditions stipulés, fournis ou figurant sur le bon de commande de l'acheteur, sur la confirmation de commande, sur toute prescription ou autre document, ne feront pas partie du contrat, même s'il en est fait mention dans le contrat. Ces conditions s'appliquent à toutes les ventes faites par ICF. Toute modification aux dites conditions et toute représentation de la marchandise ne seront effectives que si ICF a donné son accord exprès par écrit. En aucun cas, ces conditions ne dégageront ou limiteront la responsabilité d'ICF en cas de représentation frauduleuse.

Ordres d'Achat

Les ordres d'achat s'effectuent par écrit et ils ne sont acceptés par ICF qu'après l'envoi au client de la Confirmation de la commande. Le client est tenu d'examiner et de vérifier la Confirmation de commande et de la restituer signée à ICF. ICF se réserve le droit de refuser un ordre d'achat selon son jugement sans appel et quelle que soit la raison.

Prix

Sauf accord écrit contraire d'ICF, les prix des marchandises seront ceux du catalogue d'ICF en vigueur le jour où l'acheteur a passé sa commande. Le prix s'entend départ usine ICF et il ne comprend pas les coûts et frais de services supplémentaires ou spéciaux, l'emballage dans des caisses en bois, le transport, l'expédition, le montage, l'installation, le déchargement de la marchandise, l'enlèvement/l'élimination de l'emballage et/ou l'assurance, si cela n'est pas expressément indiqué sur la Confirmation de commande. Les produits restent de propriété d'ICF jusqu'au solde du prix.

Variations - Annulation et Pénalité

ICF se réserve le droit d'évaluer les demandes de modifications minimum de la Confirmation de commande, à condition qu'elles parviennent par écrit dans un délai de 2 jours à compter de la date de celle-ci. La modification n'est acceptée qu'avec l'envoi d'une nouvelle Confirmation de commande qui, remplaçant la précédente, pourra contenir des augmentations de prix et/ou des variations des conditions de vente établies précédemment.

ICF n'accepte pas d'annulations de la Confirmation de commande et, en cas d'annulation, le client sera tenu de payer le prix de vente.

Paiement du prix et intérêts de retard

L'acheteur est tenu au paiement du prix auprès d'ICF selon les modalités et les échéances indiquées sur la Confirmation de commande. Le paiement de la vente de composants, accessoires, tissus ou réparations est anticipé. Sur les montants dus à ICF, à compter de l'échéance et jusqu'au solde, les intérêts de retard prévus par le Décret-loi n°231/02 seront à la charge de l'acheteur.

Livraison - Retrait - Transport - Expédition

Les délais de livraison, d'expédition et/ou de transport résultant de la Confirmation de commande ne sont qu'indicatifs, sauf en cas d'indication contraire expresse. La livraison s'entend départ usine ICF. L'acheteur est tenu de retirer la marchandise dans les 10 jours suivant la communication que la marchandise est prête pour la livraison. Le retrait au-delà de ce délai comporte une pénalité de 3 % du prix de vente à la charge de l'acheteur.

ICF ne pourra pas être tenu pour responsable des préjudices, des frais, des dommages, des coûts ou des dépenses directs ou indirects, provoqués directement ou indirectement par un quelconque retard de livraison des marchandises, lesquelles sont incomplètes en tout ou partie pour les raisons suivantes:

- procédures de paiement non respectées par l'acheteur;
- information nécessaire demandée et non reçue en temps utile;
- retards en cas de force majeure.

Demande de livraison retardée de la marchandise

La demande de livraison retardée doit parvenir par écrit à ICF pendant au moins 3 jours avant le délai de livraison convenu. ICF conservera gratuitement la marchandise pendant les premières 48 heures, sauf remboursement des frais soutenus. Concernant la période de garde supplémentaire, l'acheteur est tenu de payer un coût journalier s'élevant à 1 % du prix de vente.

Réclamations, Retours et Réparations

Le client a l'obligation de vérifier la marchandise au moment de la livraison et de signaler sur le bulletin de livraison de la marchandise les éventuels dommages visibles sur les emballages. Les éventuelles réclamations doivent parvenir par écrit à ICF dans les 2 jours suivant la livraison. Les différences entre les mêmes produits achetés à des périodes différentes ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation. ICF ne répond pas des dommages successifs à la livraison provoqués par l'acheteur ou des tiers. Les coûts de réparation sont à la charge de l'acheteur. ICF n'accepte pas de restitutions si elles ne sont pas expressément autorisées par écrit. Les restitutions autorisées s'entendent port départ usine ICF.

Garanties

Les produits ICF sont couverts par les garanties légales pour les vices et/ou le manque de qualité. Les modalités pour la déclaration et l'exercice de l'action sont celles établies par la loi. La garantie n'est pas valide si le produit complet et/ou composants ne sont pas installés, utilisée ou maintenus suivant les notices ICF. La garantie n'est pas valide aussi en cas d'endommagements, griffures ou chocs causés par contact entre les produits mêmes ou les autres éléments des rangements, accidents ou objets étrangers. Ne constituent pas de vices ou un manque de qualité pouvant faire l'objet d'une déclaration ni les éventuelles difformités et/ou variations dans les teintes de couleur, grain, veines ou trame du bois, marbre ou cuir ni les éventuels plis des tissus, filets ou peaux dans les zones angulaires et/ou courbes des assises, puisqu'ils sont dus à des causes naturelles et/ou structurelles des matériaux ne dépendant pas d'ICF.

Note d'information sur le Respect de la vie privée

ICF S.p.A., Via Cassanese 108, Vignate (MI), en qualité de Titulaire du traitement, informe que les données fournies par le client pour la gestion du rapport contractuel sont obligatoires et seront traitées conformément au Décret-loi 196/03 (appelé Code Confidentialité) sous forme papier, informatique et/ou électronique par le personnel chargé des exécutions de nature administrative, comptable ou fiscale et/ou des obligations légales et que, pour ces finalités, elles pourront être communiquées à des tiers. Avec l'envoi de l'ordre d'achat et l'acceptation des présentes conditions générales de vente, le client autorise le traitement des données fournies pour les finalités susmentionnées. Les droits sont toujours reconnus en vertu de l'article 7 du Décret-loi 196/03 : accès aux propres données, demande d'informations sur le traitement, intervention de rectification, mise à jour, intégration et/ou suppression, opposition au traitement, en adressant la demande à ICF Spa.

Loi applicable et Tribunal

Les ventes d'ICF s'entendent conclues auprès du siège en Italie et elles sont régies par la loi italienne. En cas de controverse, le Tribunal de Milan est compétent de manière exclusive.

Domicile

En cas de déclarations, réclamations, demandes et/ou informations :

ICF S.p.A.

Via Cassanese 108, 20052 Vignate (MI) - ITALIE

Tél. +39 02 9508031 - Fax +39 02 95364012

info@icf-office.it - www.icf-office.it